

FARA
Fédération Associations
Régionales Allocataires
de la C. A. R. M. F.

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
Mme Danièle VERGNON

« la Barbaudière »
86600 LUSIGNAN
Tel Port : 06 74 65 92 54
danielevergnon@yahoo.fr

PRÉSIDENT
Dr Jean-Pierre DUPASQUIER

6 rue Antoine Lumière
69008- LYON
Tel Port : 06 62 07 26 91
jpierre.dupasquier@gmail.com

TRÉSORIER NATIONAL
Dr Albert GRONDIN

Les terrasses d'Oriane BatA
Rue Gabriel Péri
13400 AUBAGNE
Tel Port : 06 42 75 57 24
Ahgrondin@gmail.com

Au Docteur Thierry LARDENOIS
PRÉSIDENT DE LA CARMF

le 6 décembre 2022

Monsieur le Président, Cher Confrère,

Prenant acte de la décision gouvernementale de dispenser les médecins retraités « actifs » du versement des cotisations retraites versées à la CARMF, le CA de la CARMF du 26 Novembre 2022, sur votre proposition, et sans discuter sur le fond de la faisabilité ou de solutions alternatives possibles, a décidé à une faible majorité de ne pas donner suite à **votre engagement** de revaloriser la valeur du point du régime RCV annoncée lors de l'AG du 15 Octobre 2022.

Notre fédération n'a cessé de soutenir depuis de nombreuses années la demande de ses membres retraités actifs qui sont soumis, comme tous les retraités qui poursuivent leur activité, à es cotisations retraites sans acquisition de points supplémentaires.

Mais la satisfaction temporaire de leur demande ne doit pas se faire au détriment du niveau de retraite des autres retraités.

Dispense de cotisation et blocage de la revalorisation du RCV sont deux problèmes distincts et les lier c'est créer un conflit dans notre « Maison commune »

La revalorisation prévue de 5%, qui ne compense même pas la perte de pouvoir d'achat de 2022 n'entraîne pas de hausse du taux de cotisation des cotisants et la baisse de ressources pour la CARMF représente environ 1% des réserves constituées, pour partie par nos surcotisations passées.

Cette décision, en cas de pérennité, entraînera une **baisse de pouvoir d'achat** sur les années 2022 et 2023 **de plus de 10% de la retraite complémentaire RCV**

Elle est, pour les retraités, **parfaitement inacceptable** et pénalise très lourdement les plus modestes d'entre eux qui n'ont que les retraites de la CARMF comme seule ressource.

Cette décision est pour le moins **prématurée**, car elle a été prise avant la promulgation de la loi et de ses décrets d'application qui pourraient modifier profondément les conditions de son application en particulier si le décret n'exonère qu'une partie des retraités concernés.

Cette décision **hâtive**, ignore la **revalorisation prévisible des honoraires conventionnels** à l'issue des négociations en cours entre les syndicats médicaux et l'Assurance-Maladie. Car cette revalorisation associée à un relèvement du plafond PLFSS entrainera automatiquement un accroissement des cotisations des cotisants et donc des ressources de la CARMF.

Pour éviter la reviviscence d'un antagonisme entre cotisants et retraités , il eut été préférable de suggérer au gouvernement d'abolir les dispositions qui interdisent aux cumulants de toutes professions de cotiser sans acquérir des droits complémentaires.

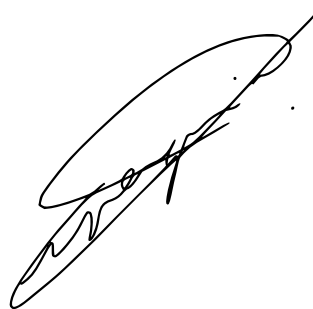
Pour toutes ces raisons, avec le CA de la FARA unanime, nous vous demandons de **reconsidérer cette décision en la remettant à l'ordre du jour d'un CA extraordinaire de la CARMF** .qui pourrait se tenir dans les jours prochains étant donné l'urgence et le fort mécontentement des confrères (eventuellement par visio)
Nous eanons à tous les administrateurs **d'appuyer cette demande** .

Dans cette attente et en espérant que vous-même et les Administrateurs de la CARMF ,entendrez ces arguments et prendrez notre demande en considération, nous vous adressons, Monsieur le Président nos salutations confraternelles.

Dr Jean-Pierre DUPASQUIER, Président de la FARA,
Administrateur CARMF au titre des personnalités à compétence technique

Dr Patrick WOLFF, Dr Maurice LETON, Dr Martine PELAUDEIX :
Administrateurs du Collège des Retraités

Madame Danièle VERGNON
Administratrice du Collège des Conjointes Survivants

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name, possibly 'DUPASQUIER', written over a large, light-colored oval scribble.

